



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 186/2023
SÉANCE N° 8 DU 16 OCTOBRE 2023

ASSOCIATION POC POK – CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le mardi 10 octobre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (jusqu'à 18 h 11), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 18 h 01), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Sylvie Vielle, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson, vice-présidents, Isabelle Eymon, membre du bureau.

Étaient représentés

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Bruno Bertier a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 18 octobre 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

ASSOCIATION POC POK – CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2011,

Vu le budget primitif 2023 voté le 19 décembre 2022,

Considérant que Laval Agglomération a inscrit au budget 2023 (LC 17213) le versement d'une subvention d'investissement à l'association "Poc Pok" concernant l'acquisition de matériel scénique (projecteurs Lyre LED avec flight cases),

Qu'il convient de procéder à la signature d'une convention définissant les conditions de versement de la subvention d'investissement 2023,

Après avis favorable de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention avec l'association "Poc Pok", relative au versement d'une subvention d'investissement de 15 000 € (TTC) concernant l'acquisition de matériel scénique, est approuvée.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,